

Inscription en ligne

DATE :

Nom du Distributeur Autodistribution :

Commercial/Nom/Prénom :

Mobile :

INSCRIPTION DU CLIENT

Raison sociale :

Adresse atelier :

CP/Ville :

E-mail :

Tél. :

Nom du contact atelier :

Hors réseau AD - Accès illimité pour 70 € H.T mensuel

Réseau AD - Accès illimité pour 60 € H.T mensuel

1 mois d'essai gratuit sans engagement de votre part

Sans nouvelle de votre part, votre abonnement est confirmé un mois après la date de signature

1 mois de préavis en cas de résiliation (conditions de vente au verso)

Type d'enseigne :

Signature avec la mention
« lu et approuvé »

DATE :

OUTILS DE DIAGNOSTIC

Marque	Modèle	Commentaire

Formulaire à compléter et à retourner à Cati ou votre commercial de l'Enseigne local

email : cati@grupeina.com

email :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ASSISTANCE DIAG

Article 1 - Objet

Le service ASSISTANCE DIAG est un service proposé par la société AUTODISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 69 679 124 euros inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 962 227 351 ayant son siège social au 22 Avenue Aristide Briand à Arcueil 94 110 , ci-après dénommée " La Société ". ASSISTANCE DIAG est un service de conseil et d'assistance technique par téléphone, par mail ou par prise en main à distance relative au diagnostic et à la réparation des véhicules légers automobiles. ASSISTANCE DIAG est un service destiné aux professionnels de la réparation automobile, établis sur le territoire français.

Article 2 - Définitions

Utilisateur(s) : utilisateur(s) ou bénéficiaire(s) du service ASSISTANCE DIAG, ayant complété le formulaire d'inscription exerçant leur activité sur le territoire français.

Service de Conseil et d'Assistance par téléphone, par mail ou par prise en main à distance : Prestations réalisées par un technicien du service ASSISTANCE DIAG, en direct avec l'Utilisateur visant à conseiller ce dernier pour identifier les pannes sur les véhicules confiés à l'utilisateur par ses clients, exclusivement sur le territoire français. Le numéro Azur (coût d'un appel local) est le 0810 125 245.

Article 3 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance de l'Utilisateur lors de la souscription au formulaire d'adhésion au Service. En conséquence, le fait d'utiliser le Service implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Utilisateur à ces conditions générales de vente. Les termes des conditions générales de vente pourront, le cas échéant, être modifiés à l'initiative de La Société, à tout moment, et portées à la connaissance de l'Utilisateur.

Article 4 - Description du Service – tarifs – durée de l'engagement - résiliation

ASSISTANCE DIAG propose un service de conseil et d'assistance réalisé par des techniciens qualifiés qui feront leurs meilleurs efforts pour répondre aux questions des Utilisateurs par téléphone, par mail ou par prise en main à distance, conformément aux présentes conditions générales de vente. Les horaires d'ouverture du Service sont de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h, du Lundi au Vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Les tarifs de Service et la durée d'engagement souscrit, avec les conditions de résiliation du Service par l'Utilisateur sont mentionnés sur le formulaire d'inscription « ASSISTANCE DIAG » complété et signé par l'Utilisateur. AUTODISTRIBUTION se réserve le droit de modifier les prix du Service une fois par an.

Article 5 - Déclarations et responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites du Service de Conseil et d'Assistance par Téléphone et reconnaît accepter que le Service n'implique pas une obligation de résultat qui consisterait en la réparation de la panne sur le véhicule confié à l'Utilisateur. En aucun cas, il n'est apporté une garantie, expresse ou implicite, concernant la réparation de la panne. ASSISTANCE DIAG est un service destiné aux professionnels de la réparation automobile et non aux particuliers. L'Utilisateur reconnaît en outre que la réparation des véhicules légers automobiles confiés est effectuée sous son entière responsabilité, en sa qualité de professionnel réparateur dans le domaine de l'automobile ; en conséquence l'Utilisateur reconnaît que La Société n'est pas responsable de tout dommage pouvant survenir sur les véhicules confiés ou les équipements du fait des conseils ou assistance par téléphone prodigués par le service ASSISTANCE DIAG, et que le Service de Conseil et d'Assistance par Téléphone ne peut que faire ses meilleurs efforts pour le guider ou l'aider, La Société n'étant en aucun cas tenue à une obligation de résultat quand à la résolution des problème(s) ou dysfonctionnement(s) rencontrés, le Service n'intervenant pas directement sur les véhicules confiés.

Article 6 - Responsabilité de La Société

De convention expresse entre les parties, La Société n'est soumise, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats. La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, que ce soit au titre d'une action en responsabilité contractuelle ou en responsabilité délictuelle, de tout dommage indirect, incident ou accessoire, ou de tout dommage, de quelque nature qu'il soit, résultant de toute impossibilité d'utilisation, de toute perte de données ou de bénéfices découlant des conseils et réponses apportées par les techniciens du service ASSISTANCE DIAG.

Article 7 - Loi informatique et libertés

Autodistribution informe l'Utilisateur de l'enregistrement des échanges téléphoniques qui auront lieu durant l'exécution de la prestation et ce à des fins de suivi et d'amélioration de la qualité du service, ce que l'Utilisateur accepte expressément.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au sens du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »), l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données nominatives le concernant. Il pourra exercer ce droit en écrivant par courrier à AUTODISTRIBUTION – 22 Avenue Aristide Briand à Arcueil 94742 Cedex – à l'attention de « Département des Services Techniques » ou par courrier électronique à services-techniques@autodistribution.com. L'Utilisateur autorise le service ASSISTANCE DIAG à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à des tiers prestataires ou d'autres entreprises les données le concernant, à des fins de prospection commerciale et/ou de formation. A défaut, l'Utilisateur notifiera La Société de son refus de voir ses données utilisées par ASSISTANCE DIAG, par courrier à AUTODISTRIBUTION – 22 Avenue Aristide Briand à Arcueil 94742 Cedex à l'attention de « Département des Services Techniques » ou par courrier électronique à services-techniques@autodistribution.com.

Article 8 - Intégralité du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente, représentent l'intégralité du contrat entre les parties et remplacent tous les accords ou déclarations antérieurs, oraux ou écrits, se rapportant à l'objet.

Article 9 Litiges

Le contrat est régi par la loi française. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions. En cas de litige, toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Créteil.